



A-34-22-06231

Gignac, le 24/03/2022

**COURRIER  
ARRIVÉ**

**- 8 AVR. 2022**

**ARS Occitanie**

ARS 34 Occitanie  
Délégation de l'Hérault  
Madame la Directrice  
28 Parc Club du Millénaire  
1025 rue Henri Becquerel  
CS 30001  
34067 MONTPELLIER Cedex 2

*Affaire suivie par Eugénie SARIO*  
*NIRéf. : L2203\_3768*

**Objet : Copie porté à connaissance**

**P.J. : Copie courrier**

Madame la Directrice,

Je vous envoie pour information, copie du courrier adressé à la DDTM, concernant l'obturation des ouvrages d'eau potable non exploités.

Vous en souhaitant bonne réception.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Directeur du Service des Eaux**

Document signé électroniquement par

Le Directeur du Service des Eaux

Jérôme DUBOST



Gignac, le 18/03/2022

**COPIE**  
**POUR INFORMATION**

Monsieur le Préfet de l'Hérault  
DDTM34  
Service ERN  
Bâtiment Ozone  
181 place Ernest Granier  
CS 60 556  
34064 Montpellier Cedex 2

*Affaire suivie par Samy SOYAH*  
*NIRéf. : L2203\_3659*

**Objet : porté à connaissance obturation d'ouvrages d'eau potable non exploités**

Monsieur le Préfet,

Je vous informe avoir procédé, selon l'arrêté du 11 septembre 2003 relatif à la rubrique I.1.1.0, à l'obturation des ouvrages non exploités cités ci-dessous :

- Puits de la Meuse (Gignac), BSS0022GMPA
- Forage de Navas (Gignac), BSS002GNBM
- Puits Sanitati (Aniane), BSS002GMQE/MQD
- Forage Saint-Rome (Aniane), BSS002GMQC

J'ai déjà transmis une version numérique du rapport de comblement à vos services et je me tiens à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie ARS34

Document signé électroniquement par

Le Directeur du Service des Eaux

Jérôme DUBOST

